



Site Natura 2000 « Plaine des Varennes »

Comité de pilotage

Compte rendu de la réunion du 18 octobre 2018 à Bort-l'Etang

Présents

Gérard BERARD
David CHAIZE

Eric DUBOURGNOUX
Samuel ESNOUF
Béatrice FEFEU
Michel MAZEYRAT
Nadine NOGARET
Julien THELLIER
Bertrand WOJTKO
Emilie ARDOUIN

Maire de Glaine-Montaigut, Billom Communauté
Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Puy-de-Dôme (FNSEA), Centre
Départemental des Jeunes Agriculteurs du Puy-de-Dôme
Vice-président du Parc naturel régional Livradois-Forez (PNRLF)
Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne)
Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme
Maire de Bort-l'Etang, Vice-Président Communauté de communes Entre Dore et Allier
Parc naturel régional Livradois-Forez
Président du comité de pilotage et conseiller municipal d'Orléat
Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme (DDT 63)
Chargée de mission Natura 2000 – Parc naturel régional Livradois-Forez

Excusés

Sébastien GARDETTE
René GODIGNON
Bérandère GROSBETY
David ROCHE
Jean-Louis ROUVIDANT

Président de la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme
Maire de Bulhon
Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme
Sous-Préfet de Thiers
Mairie d'Orléat

Michel MAZEYRAT, Maire de Bort-l'Etang, et **Julien THELLIER**, président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Plaine des Varennes », accueillent les participants et les remercient de leur présence.

Julien THELLIER regrette la faible participation à cette réunion du Copil. Il interroge également les services de l'Etat sur leur engagement dans le suivi des sites Natura 2000.

Bertrand WOJTKO (DDT 63) explique que la gestion des sites Natura 2000 a vocation à être transférée aux collectivités, comme c'est le cas pour le site « Plaine des Varennes ». Ce site bénéficie par ailleurs d'une bonne appropriation par les acteurs locaux, contrairement à d'autres sites pourtant moins morcelés, et d'une contribution financière de l'Etat à hauteur de 50 %, l'autre moitié étant apportée par l'Union européenne.

N.B. : Le diaporama présenté en séance est intégré au compte-rendu, dans l'ordre chronologique des échanges entre les participants.



The image shows the cover of a report titled "Bilan 2018". The background is a black and white photograph of a field with several hay bales scattered across it. The title "Bilan 2018" is in the top right corner.

4 types d'actions prévues par le Docob

- o Coordination générale
- o Gestion des milieux et des espèces
- o Suivi et amélioration des connaissances
- o Valorisation, communication et sensibilisation

The image shows the cover of a document titled "Plaine des Varennes". At the top, it says "Site NATURA 2000 FR 630-0033". Below that, the title "Plaine des Varennes" is written in a large font. The background is a black and white photograph of a field with hay bales. At the bottom, there is a logo for "DOCOB DOCUMENT D'OBJECTIFS" and several smaller logos, including one for "P.N.C. Parc naturel régional de la Champagne".

Page 3 sur 21



Coordination générale (rubriques A1 à A5 du Docob)

Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs

Organisation de la réunion annuelle du Copil
Concertation avec les partenaires et les financeurs



Gestion administrative et financière

Marchés publics, demandes de subvention et de paiement, rédaction du bilan annuel, suivi des prestataires

Coordination avec les autres programmes et acteurs

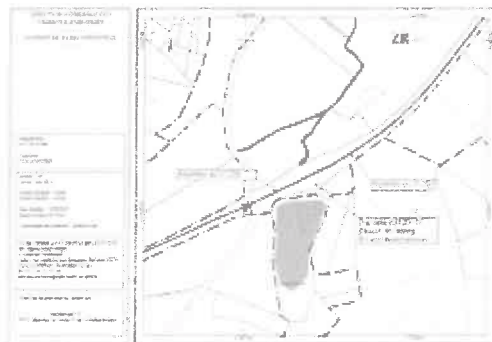
APPB « Etangs de la Molière », étude population de Sonneur à ventre jaune du Bois de la Mûre



Coordination générale (rubriques A1 à A5 du Docob)

Assistance à évaluation d'incidences, veille écologique, cohérence des politiques publiques

- Zonage assainissement (Peschadoires)
- Travaux d'enfouissement réseau électrique (Bongheat)
- Extension du réseau électrique x 2 (Bort-l'Etang, Neuville)
- Réfection d'aqueducs SNCF (Peschadoires - Lezoux)
- PLUI Billom Communauté

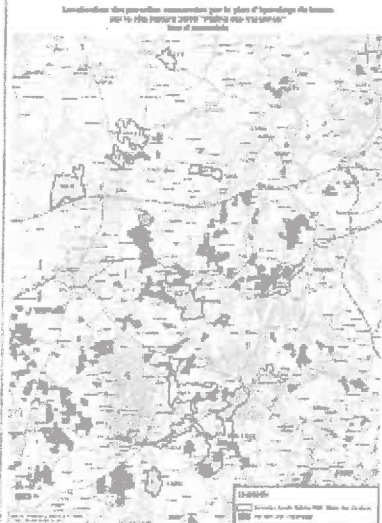


Bilan 2018

Coordination générale (rubriques A1 à A5 du Docob)

Assistance à évaluation d'incidences, veille écologique, cohérence des politiques publiques

- **Plan d'épandage boues de STEP Clermont Auvergne Métropole :**
 - Courrier du Préfet du 7/12/17 : pas de suite favorable à la motion votée par le Copil en Juin 2017
 - Nouveau courrier du Président du Copil adressé au Préfet en janvier 2018 demandant étude au cas par cas des parcelles à enjeu ; renouvellement demande d'audience
 - Rappel : **10 parcelles concernées par le plan d'épandage dans le site N2000 (64 hectares)**



Localisation des parcelles concernées par le plan d'épandage de boues
sur le site N2000 "PARC des VIGIERES"
Site d'assainissement

Bilan 2018

Coordination générale (rubriques A1 à A5 du Docob)

Assistance à évaluation d'incidences, veille écologique, cohérence des politiques publiques


- **Plan d'épandage boues de STEP Clermont Auvergne Métropole :**
 - **Réunion 30/03/18 Parc - DDT 63 - bureau d'études SEDE**

Principes retenus :

 - Si présence d'un HIC/habitat d'espèce d'IC : la parcelle est retirée du plan d'épandage
 - Parcelles ayant bénéficié de MAEt (13 ha) : en attente avis DDT 63
 - Cultures et parcelles sans HIC/habitat d'espèce d'IC : parcelles conservées dans le plan d'épandage

⇒ **Soit le retrait de 7 parcelles (35 ha) sur les 10 concernées**

⇒ **Adaptation du plan d'épandage par SEDE et transmission d'une couche SIG à jour au Parc (en attente)**



David CHAIZE (FNSEA) indique que, lors d'une réunion d'information organisée par Clermont Métropole à Egliseneuve-Prés-Billom sur le plan d'épandage, il a été annoncé qu'un méthaniseur serait mis en place pour traiter les boues.

Emilie ARDOUIN (PNRLF) précise que la méthanisation produit des résidus (digestats), certes moins importants en volume que les boues, mais risquant eux aussi d'être épandus.



Gestion des milieux et des espèces

G1 Mise en œuvre des MAEC

- Accompagnement des exploitants engagés, notamment étang de Lance

Rappel : 7 mesures proposées

- 1- Maintien de la richesse floristique des prairies naturelles
- 2 et 3- Gestion des prairies humides avec ou sans fertilisation
- 4 à 7- Entretien des éléments bocagers : haies, arbres, bosquets, ripisylvies



Gestion des milieux et des espèces

G1-G2 Mise en œuvre des MAEC/ restauration de l'étang de Lance

MAEC Gestion des prairies humides avec absence de fertilisation

- Rappel des enjeux :

- Partie nord : atterrissement très important => disparition des gazons à Pilulaire à globules
- Partie sud : prairie à Molinie + station historique de Cuivré des marais, tendance à l'enrichissement



Partie nord de l'étang



Gazons à Pilulaire à globules



Partie sud de l'étang



Bilan 2018

Gestion des milieux et des espèces

G1-G2 Mise en œuvre des MAEC/ restauration de l'étang de Lance
 MAEC Gestion des prairies humides avec absence de fertilisation

- **Plan de gestion de la MAEC**

- > **Remise en pâturage** : pâturage bovin, chgt annuel 0,89 UGB/ha
- > **Broyage des ligneux avec préservation d'une zone refuge pour le Cuivré des marais**
- > **Décapage de la roselière** (mise en défens partielle en cas de surpiétinement)
- > **Creusement d'une mare** au sud-ouest

Engagements MAEC 2017-2021



Légende
 Zone à décapage des roselières
 Zone refuge
 Broyage ligneux
 Mare
 0 100 200 m

Emilie ARDOUIN précise que les gazons à Pilulaire ont déjà fait leur réapparition sur le site (observation en août 2018 confirmée par le Conservatoire Botanique National du Massif central). Le Cuivré des marais n'a pas été revu sur l'étang de Lance depuis 2010, mais le site reste toujours favorable à cette espèce très « vagabonde ».

Bilan 2018

Gestion des milieux et des espèces

G1-G2 Mise en œuvre des MAEC/ restauration de l'étang de Lance
 MAEC Gestion des prairies humides avec absence de fertilisation



Zone broyée



Zone refuge pour le Cuivré des marais



Samuel ESNOUF (CEN Auvergne) mentionne des parcelles agricoles en vente sur la zone Natura 2000 de la commune de Bort-l'Etang, sur lesquelles il est possible de transmettre des préconisations environnementales à la SAFER.

David CHAIZE précise que ces parcelles sont situées au lieu-dit Le Caty et qu'elles vont *a priori* être vendues à des propriétaires privés pour y mettre des chevaux.

Une discussion s'en suit sur les modes de gestion de prairies pâturées par des équins, celles-ci étant parfois gérées de manière très intensive.

David CHAIZE regrette qu'il n'y ait pas de regard sur la gestion menée par les propriétaires privés, alors que des contraintes sont imposées aux agriculteurs.

Nadine NOGARET (PNRLF) rappelle que ces contraintes sont liées à l'obtention d'aides financières dans le cadre des MAEC souscrites volontairement.




Bilan 2018

Gestion des milieux et des espèces


G4 Gestion des stations de Damier de la Succise

Rappel résultats étude 2017 (SHNAO) : situation globalement stable, mais très fragile. Mesures de gestion à prévoir pour assurer la pérennité des stations

	1996	2001	2010	2017
La Croix Mozat (Crevant-Laveine)	x			
Les Bourrards (Bulhar)	x	10 individus		
Bournat (Orléat)	x			5 individus et 7 nids
Moulin de l'Etang Est (Peschadoires)	x		9 individus	1 nid
Moulin de l'Etang Ouest (Peschadoires)			44 individus et 15 nids	
Sautilloux (Bort-l'Etang)	x	30 individus	30 à 40 individus	37 individus et 69 nids

Succise des Prés (Plante hôte du Damier de la Succise)



Nid de chenilles de Damier de la Succise

Bilan 2018


Gestion des milieux et des espèces

G4 Gestion des stations de Damier de la Succise : restauration de la station du Moulin de l'Etang Ouest à Peschadoires (4 ha)


- Prairie /zone de ponte du Damier de la Succise Frange colonisée par des pins => abattage des pins nécessaire
- Vente amiable en cours entre le Centre Hospitalier de Thiers et le CEN Auvergne
- Travaux d'abattage des pins et aménagement d'un parc de pâturage prévus via un contrat Natura 2000
- Projet de contrat N2000 en attente /engagement CEN Auvergne



Frange nord en 2010



Frange nord en 2015



Damier de la Succise

Samuel ESNOUF indique que le CEN est en attente de l'estimation écrite de la SAFER (a priori entre 800 et 1 000 €/ ha). Il précise par ailleurs que le CEN ne souhaite pas s'engager sur de nouveaux contrats pour le moment, puisqu'il est toujours en attente de paiement sur d'autres contrats Natura 2000.

Bertrand WOJTKO explique que, dans le cadre du transfert de la gestion du fonds européen FEADER (qui permet de financer les outils Natura 2000) de l'Etat aux Régions, les délais de paiement se sont allongés ; les Contrats Natura 2000 font partie des derniers dispositifs qui seront payés.

Il rappelle par ailleurs que le Programme de Développement Rural Auvergne (qui cadre l'utilisation du FEADER sur le territoire) s'achèvera en 2023, c'est-à-dire que les travaux mis en œuvre dans le cadre des contrats Natura 2000 devront être achevés avant le 31 décembre 2022. Il ne faut donc pas trop tarder pour déposer le contrat Natura 2000 pour le Moulin de l'Etang à Peschadoires.

N.B. Suite à la réunion du Copil du 18 octobre 2018, le CEN Auvergne a informé le Parc que, contrairement aux informations transmises en août 2017 par le Centre Hospitalier de Thiers, les parcelles concernées par ce projet ont été vendues en mai 2017 à un propriétaire privé.

Bilan 2018

Gestion des milieux et des espèces

G4 Gestion des stations de Damier de la Succise

- Recherche foncière, cartographie et prise de contacts avec propriétaires
 - **Savilloux** (Bort-l'E) et **Moulin de l'Etang Est** (Peschadaires) ; propriétaires non favorables à la mise en place d'une gestion adaptée
 - **Bourmat** (Orléat) : parcelle communale ; information des élus d'Orléat, rencontre de l'exploitant à prévoir


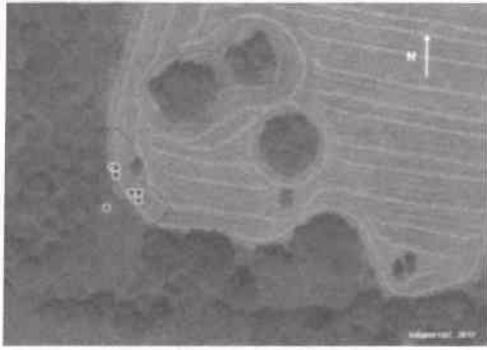



Figure 4. Localisation des vauz et de la zone d'habitat favorable au Damier de la Succise en 2017 sur le site d'Orléat



Michel MAZEYRAT, maire de Bort-l'Etang, invite le Parc à lui transmettre les références cadastrales des parcelles abritant le Damier de la Succise, ce qui permettra éventuellement de pouvoir en discuter avec les propriétaires et exploitants concernés.



Bilan 2018

Gestion des milieux et des espèces

G5 Mettre en pâturage le site des Girauds-Faures

- Pas de chantier bénévole pour l'entretien des dunes en 2018
- L'enrichissement se poursuit
- Projet de contrat Natura 2000 « éco-pâturage » : devis demandés, rédaction du cahier des charges

Emilie ARDOUIN rappelle que des chantiers bénévoles annuels ont été organisés entre 2015 et 2017 pour entretenir les dunes, mais cette solution est d'une part insuffisante pour limiter l'enrichissement (elle concerne une zone limitée) et, d'autre part, très difficile à maintenir à long terme (pas de chantier en 2018). En l'absence d'agriculteur intéressé pour faire pâturer le site, l'éco-pâturage mixte caprin-ovin apparaît à ce stade comme étant la solution qui serait la plus adaptée pour maintenir les milieux ouverts et préserver les habitats et les espèces présents sur les dunes. Un contrat Natura 2000 permettrait de financer les équipements pastoraux nécessaires. Deux prestataires potentiels pratiquant l'éco-pâturage sont présents dans le Puy-de-Dôme (à Chauriat et à Chapdes-Beaufort). Il est très compliqué de définir des modalités de pâturage sur un milieu aussi sensible et fragile que les dunes des Girauds-Faures, celles-ci feront donc certainement l'objet de tests et d'ajustements.

Bilan 2018


Gestion des milieux et des espèces

G8 Favoriser la maîtrise foncière ou d'usage des sites sensibles

- Dunes des Grauds-Faures : **projet d'Espace Naturel Sensible**

Intérêt de la labellisation :

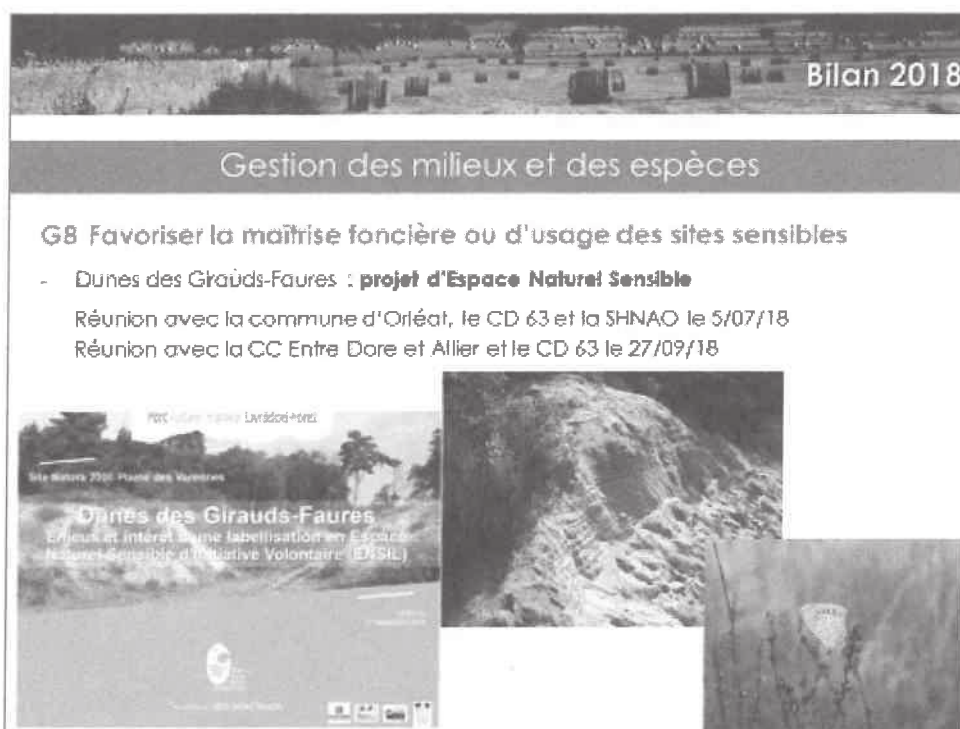
- ✓ Mise en place d'un périmètre de préemption
- ✓ Gestion (écopâturage)
- ✓ Suivis scientifiques réguliers
- ✓ Mise en valeur et accueil du public : sentiers balisés, balades découverte, panneaux d'interprétation, accueil des scolaires...
- ✓ Financement CD 63 40 %



Emilie ARDOUIN explique que Natura 2000 ne répond pas à tous les besoins du site des Grauds-Faures, en termes d'entretien notamment (le contrat Natura 2000 « éco-pâturage », s'il voit le jour, aura une durée limitée) et de valorisation auprès du public : les dunes des Grauds-Faures sont bien connues des locaux et sont mentionnées dans la documentation touristique ; le Parc est souvent destinataire de demandes de visites et de renseignements. Ce site mériterait donc une mise en valeur et l'installation d'équipements pour accueillir du public et des scolaires.

La labellisation en Espace Naturel Sensible d'Initiative Volontaire (ENSIL) permettrait de réaliser ce type d'actions. Elle permettrait également la mise en place d'un périmètre de préemption (environ 8 ha) sur les parcelles privées autour des parcelles communales d'Orléat : en cas de vente des terrains concernés, les collectivités seraient alors prioritaires pour l'acquisition.

Samuel ESNOUF trouve l'outil ENSIL particulièrement bien adapté à un site comme les Grauds-Faures et est très favorable à sa mise en place. Il évoque les résultats très positifs du travail mené sur l'ENSIL de la Vallée des Saints avec la Communauté de communes concernée. Ce type de site est plébiscité par les touristes.



Emilie ARDOUIN rappelle que la labellisation d'un site en ENSIL doit être issue d'une volonté locale et portée par une collectivité. De nombreux échanges et deux réunions ont eu lieu avec la commune d'Orléat et la communauté de communes Entre Dore et Allier. Celles-ci n'ont pas pris de décision pour le moment.

Michel MAZEYRAT précise que le budget nécessaire à la mise en place de cet ENSIL est raisonnable. Le frein n'est pas financier, mais culturel.

Emilie ARDOUIN ajoute qu'aucune étude n'est a priori nécessaire pour élaborer le dossier de demande de labellisation, car suffisamment de données sont déjà disponibles grâce aux suivis réalisés depuis plus de 10 ans sur le site. Le Parc peut se charger de monter le dossier de candidature pour le compte de la Communauté de communes avec l'appui de celle-ci, dans la continuité des actions entreprises sur ce projet.

Nadine NOGARET suggère une visite du site avec les élus communautaires.

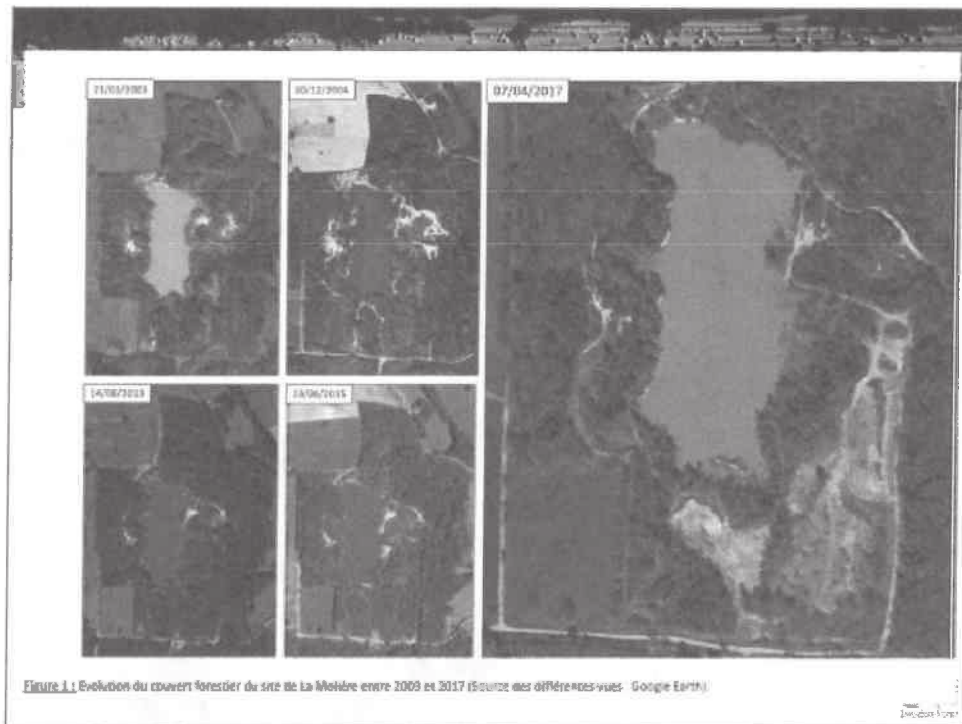
Julien THELLIER rappelle tout l'intérêt et l'originalité des dunes des Graud-Faures. Il est confiant sur l'aboutissement de ce projet de labellisation en ENSIL.

Bilan 2018

Suivis et amélioration des connaissances

S5 Renouveler l'inventaire des amphibiens d'intérêt communautaire sur les étangs de la Molière (SHNAO, 2018)

Diminution des effectifs de sonneurs à ventre jaune depuis 2016 ? Possibles perturbations liées aux importantes coupes rases réalisées.



Emilie ARDOUIN précise que les coupes à blanc réalisées au sud-est du site n'ont pas été signalées à la DDT 63. Il est possible que les secteurs concernés aient été des lieux d'hivernage pour les sonneurs.

Samuel ESNOUF estime qu'effectivement l'impact de ces coupes sur la population de Sonneurs est possible, mais difficile à prouver.

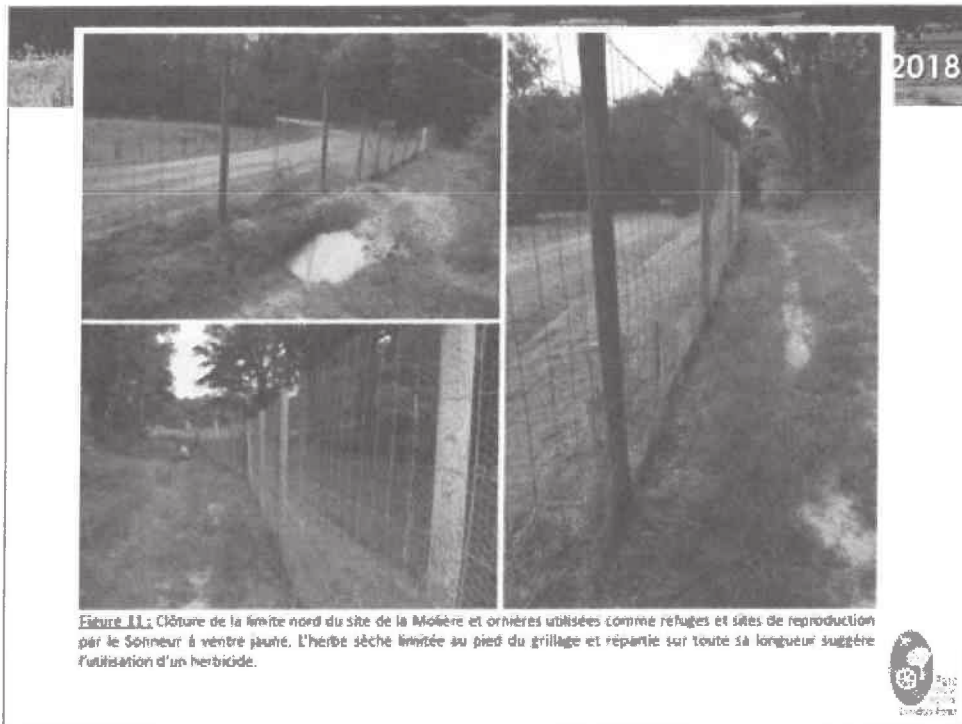
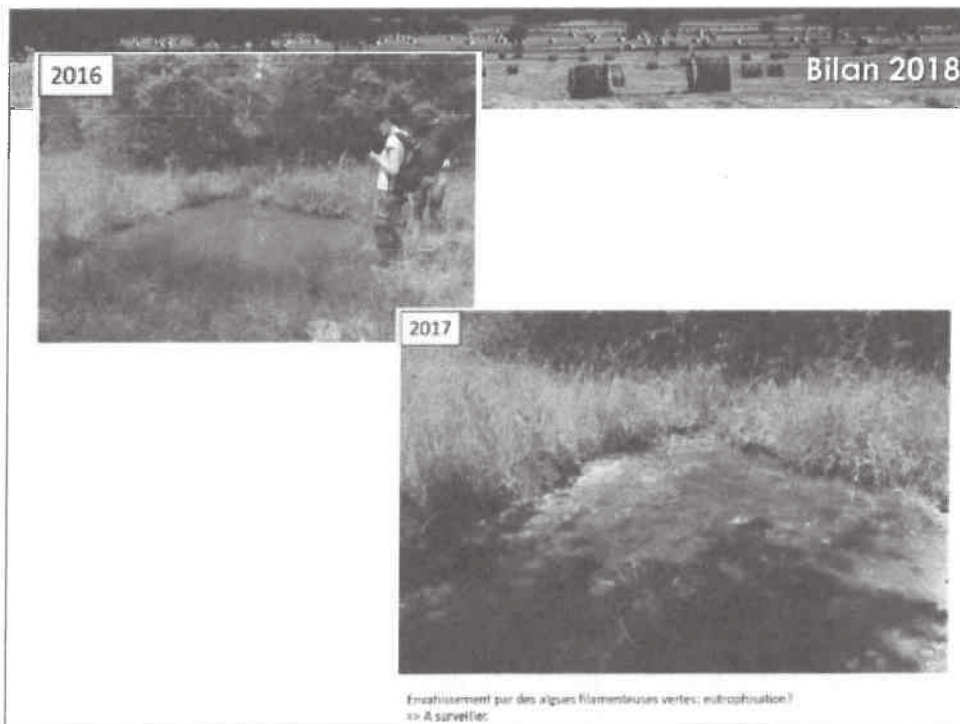


Figure 11: Clôture de la limite nord du site de la Molière et ornières utilisées comme refuges et sites de reproduction par le Sonneur à ventre jaune. L'herbe sèche limitée au pied du grillage et répartie sur toute sa longueur suggère l'utilisation d'un herbicide.





Enrichissement par des algues filamenteuses vertes: eutrophication?
 >> A surveiller.

Bilan 2018

Suivis et amélioration des connaissances

Etude de la population de Sonneur à ventre jaune du Bois de la Mûre (SHNAO, 2018)


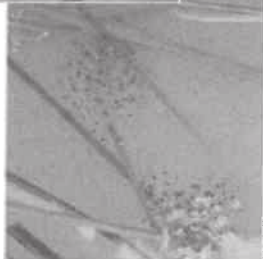




Bilan 2018

Suivis et amélioration des connaissances

Etude de la population de Sonneur à ventre jaune du Bois de la Mûre (SHNAO, 2018)

- 400 individus observés sur 4 journées de suivi
- Nombreuses pontes et juvéniles
- Confirmation de l'**Intérêt majeur** du Bois de la Mûre pour le Sonneur à ventre jaune
- **Mise en place de mesures de protection nécessaire**

Emilie ARDOUIN explique que le bois de la Mûre est situé à proximité immédiate des étangs de la Molière, mais hors du périmètre Natura 2000 et du périmètre de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APBB) « Etangs de la Molière ». L'étude de la population de Sonneur à ventre jaune du Bois de la Mûre a été commandée par la DDT 63 à la SHNAO afin de confirmer l'intérêt du site pour cette espèce et établir d'éventuelles connexions entre les populations des 2 sites.


Samuel ESNOUF rappelle que l'intérêt du Bois de la Mûre avait été soulevé par Emmanuel BOITIER il y a plus de 10 ans lors des suivis annuels conduits sur le secteur. Au regard des résultats de l'étude 2018, il est favorable à l'extension de l'APPB « Etangs de la Molière » sur le Bois de la Mûre.

Bilan 2018


Suivis et amélioration des connaissances

Cartographie de la végétation / programme CarHab
(hors financement Natura 2000)


Stades dynamiques



Pelouse




Prairie




Fourré

Végétation forestière potentielle



Forêt




Bilan 2018

Suivis et amélioration des connaissances

Cartographie de la végétation / programme CarHab
(hors financement Natura 2000)

- Programme de **cartographie nationale de la végétation innovant** initié par le Ministère de l'écologie et du développement durable en 2011
- Réalisation de la cartographie du PNR Livradois-Forez = 1er test sur d'importantes surfaces (282 700 ha)
- Cet outil permet d'obtenir de l'information sur les **végétations actuelles** tout en les replaçant dans un cadre d'évolution dynamique (**végétations potentielles**), à l'échelle du **1/25 000 ème**
- **Base de données** et **Système d'Information Géographique**
- Objectifs :
 - Disposer d'un **outil de référence** en matière de connaissance
 - Déterminer des **priorités d'intervention** et effectuer des choix en termes de protection et de gestion
 - **Valoriser** les connaissances et l'outil à des fins pédagogiques





Valorisation, communication, sensibilisation

V5 Sensibiliser les scolaires aux enjeux du site N2000

- Poursuite du projet pédagogique « bocage » année scolaire 2017-2018 (CE2-CM1 /Neuville) ; réalisation d'une expo photo
 - o Accompagnement des enfants par Simon Durupt (animateur environnement - Association Fais et Ris) et Benjamin Calmont (spécialiste des coléoptères - SHNAO)
 - o Collaboration avec Madeline Besson, photographe professionnelle intervenant auprès de l'école de Neuville





Bilan 2018

Valorisation, communication, sensibilisation

V5 Sensibiliser les scolaires aux enjeux du site N2000

- Poursuite du projet pédagogique « bocage » année scolaire 2017-2018 (CE2-CM1 /Neuville) : réalisation d'une expo photo
 - o Vernissage le 15 juin 2018 à Neuville
 - o Exposition accueillie en août-sept 2018 à la Maison du Parc Livradois-Forez, oct-nov à la Médiathèque de Billom, déc-janv à Bort-l'Étang
 - o Ensuite : mise à disposition gratuite (renseignements auprès du Parc LF)

Parc naturel régional Livradois-Forez

Vernissage à Neuville
Vendredi 15 juin 2018 à 18 h
Salle des fêtes

Exposition photo réalisée par les enfants de l'école primaire de Neuville dans le cadre de l'opération du site Natura 2000 « Parc des Vivierons », avec Madeleine Besançon, photographe professionnelle.



Le Peuple des Haies

Exposition ouverte au public du 19 au 30 juin 2018
Du lundi au vendredi de 14h à 17h
Le samedi matin de 9h à 12h
Entrée gratuite

CONTACT : 04 72 58 02 57




Bilan 2018

Valorisation, communication, sensibilisation

V11-12 Communication presse - divers

- Article La Montagne sur l'expo photo « le Peuple des Haies » – juillet 2018
- Mise à jour du site internet dédié
- Rencontres des élus des communes du site Natura 2000 : Crevant-Laveine – février 2018




Le Peuple des Haies

Les élèves des classes du CE1/CE2 de l'école primaire de Neuville ont réalisé une exposition de photos et de cartes postales « Le Peuple des Haies ».

Le vernissage aura lieu le vendredi 15 juin 2018 à 18h30 à la Salle des fêtes de Neuville.

Le Parc naturel régional Livradois-Forez vous invite à venir découvrir les photos réalisées par les enfants de l'école primaire de Neuville.

CONTACT : 04 72 58 02 57





Proposition programme d'action 2019

Coordination générale (rubriques A1 à A5 du Docob)

Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs

Prochaine réunion du Copil : automne 2019

Concertation avec les partenaires et les financeurs

Gestion administrative et financière

Marchés publics, demandes de subvention et de paiement, rédaction du bilan annuel, suivi des prestataires, renseignement logiciel de suivi Natura 2000 national

Coordination avec les autres programmes et acteurs

APPB « Etangs de la Molière »

Assistance à évaluation d'incidences, veille écologique, cohérence des politiques publiques



Proposition programme d'action 2019

Gestion des milieux et des espèces

G1/G2 Mettre en œuvre des MAEC et suivi spécifique étang de Lance

- Accompagnement individuel / suivi MAEC

G4 Gestion des stations de Damier de la Succise Restauration d'une station de Damier de la Succise à Peschadoires

- Restauration station Peschadoires ; élaboration du cahier des charges et du dossier de demande de subvention du contrat N2000 ? (suivant volonté CEN Auvergne)
- Gestion parcelle communale Orléat ; concertation avec l'exploitant et la Commune


G5 Mettre en pâturage les Girauds-Faures

- Montage / mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 « éco-pâturage »



Contrat Natura 2000 - Pays des Girauds - 03 83 03 03 33

CONTRAT NATURA 2000

SICO-PASTORALE SUR LES DUNES DES GIRAUDS-FAURES
Commune d'Orléat



Cahier des charges 2019-2023

Emilie ARDOUIN explique que la mise en œuvre du contrat Natura 2000 pour la remise en pâturage des Girauds-Faures est conditionnée à sa validation par le comité de programmation FEADER.

Proposition programme d'action 2019

Gestion des milieux et des espèces

G8 Favoriser la maîtrise foncière ou d'usage des sites sensibles

- Projet d'ENS des dunes des Girauds-Faures : accompagnement des collectivités concernées pour l'élaboration du dossier de demande de labellisation ?



**ESPACES
NATURELS
SENSIBLES**
Pays des Girauds







Emilie ARDOUIN explique qu'il serait nécessaire de renouveler le suivi scientifique des habitats d'intérêt communautaire dits « sensibles » (pelouses à Corynéphore et végétations amphibies), mais que le budget disponible ne permet pas de le programmer en 2019. Le suivi annuel de la population de Sonneur à ventre jaune dans le cadre de l'APPB « étangs de la Molière » ne sera pas reconduit en 2019 pour les mêmes raisons.

Béatrice FEFEU (Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme) suggère une visite des dunes des Girauds-Faures à l'occasion de la prochaine réunion du Copil.

Après validation du programme d'action 2019 par les membres du Copil, **Julien THELLIER** conclut en indiquant qu'il appuiera l'émergence du projet d'ENSIL des dunes des Girauds-Faures.

L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance et remercie les participants à ce comité de pilotage.

Une visite de l'étang de Lance a eu lieu l'après-midi en présence de M. Sébastien GARDETTE, exploitant de la parcelle concernée.

